sagyrc

CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU 19/12/2023
DELIBERATION N°CS-2023/35

OBJET : ***Débat d'orientation budgétaire 2024***

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à 19 heures, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle du Conseil, Hôtel de Ville, 16 avenue Emile Evellier – 69290 GREZIEU-LA-VARENNE, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaient présents au titre des affaires générales

Mesdames : A. CHANTRAINE, H. DROMAIN

Messieurs : F. FORT, J-F. PERRAUD, O. BAREILLE, R. GILLET, P. TISSOT, J-M. THIMONIER, D. MALOSSE, M. RANTONNET, J-C. KOHLHAAS, E. HORRIOT, F. PASTRE, D. AUDIFFREN, J-C. CORBIN, J-Y. GARABED, L. PROTON, A. BROTTET, R. DUMOND, M. CADILLAT, S. BOUKACEM, F. FOURDIN

Président : J-C. KOHLHAAS

Secrétaire de séance : E. HORRIOT

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 22 / Voix : 58 sur 109).

Convocation en date du : 12 décembre 2023

Nature de l'acte : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes (7.1.1)

Monsieur le Président indique que les services du syndicat ont procédé au travail préparatoire au Débat d'Orientation Budgétaire et à la mise à jour d'un outil de prospective financière pluriannuelle.

Le débat a lieu sur la base d'une note qui présente d'une part un bilan succinct de l'exécution budgétaire 2023 et les éléments de perspectives financières permettant de préfigurer les grandes lignes du budget 2024 et l'évolution des dépenses sur les prochaines années.

Monsieur le Président, assisté du directeur, commente le rapport d'orientation budgétaire qui présente les éléments soumis à débat. Il présente les chantiers menés sur les stratégies du syndicat en 2023 (PTGE - Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau, PEP - Programme d'Etudes Préalables, PDG - Plan de Gestion, Zones Humides) et commente les chantiers réalisés sur la base de la carte disponible sur le site Internet du Sagyrc (rubrique : C*'est en cours*).

2024 va être une année d'études dans le domaine Prévention des Inondations (PI) et de planification pour la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA), suite à la validation des stratégies pluriannuelles du syndicat (PTGE-PEP/PAPI-PDG). Les actions à porter au titre de la GEMA/ressource prennent de l'ampleur alors que la part travaux de la PI se réduit dans l'attente de la nouvelle stratégie.

Ce contexte, associé à l'existence d'un excédent global historique, permet d'envisager à court terme une évolution de la cotisation sur la base de l'inflation.

Le Président conclut sur l'évolution de la contribution des collectivités qui devrait être inférieure à 3%.

Accusé de réception en préfecture
069-256910373-20231219-231219_CS202335-DE
Reçu le 22/12/2023

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et D.2312-3,
Vu l'arrêté n°69-2018-02-01-004 du 01 février 2018 relatif aux statuts du syndicat et notamment son article 3 sur les compétences de ce dernier,
VU le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire transmis à chaque membre du conseil syndical,
Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du Bureau réunis en date du 7 décembre 2023,

Considérant que, au vu de l'arrêté sur les statuts du syndicat, la présente délibération relève des affaires générales,

Ouï l'exposé du Président du SAGYRC,

Après en avoir délibéré,

par 58 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix d'abstention :

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 22 décembre 2023 et de la publication sur le site Internet de l'établissement.

LE PRESIDENT
Jean-Charles KOHLHAAS

SAGYRC RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-256910373-20231219-231219_CS202335-DE
Reçu le 22/12/2023